

CHALLENGE INTERNATIONAL DE CHARLEVILLE-MEZIERES AU FLEURET



DIMANCHE 15 MARS 2015

**Salle Dubois Crancé
A Charleville-Mézières**



**TOURNOI AU FLEURET
INDIVIDUEL GARCONS ET FILLES
PUPILLES, BENJAMINS, MINIMES**

FINALES EN GALA A PARTIR DE 16 HEURES



ARTICLE 1 : Epreuves Date et Lieux

Epreuves Individuelles de fleuret Masculin et Féminin pour les catégories Poussins à Minimes. Le sur classement est autorisé

Date : Dimanche 15 Mars 2014

Lieu : Complexe Sportif du Bois Crancé Rue du Bois Crancé
08000 Charleville-Mézières

ARTICLE 2 : Tenue

Tenue 350N ou 800N avec sous cuirasse 350 N sauf Minimes 800 N

Masque 350N

Le matériel sera vérifié au peson pendant toute la durée de la compétition pour les tireurs minimes.

La poignée crosse est autorisée dans toutes les catégories.

ARTICLE 3 : Formule

- Minimes : 1 tour de poule, 5 touches, 4 min ; Benjamins : 1 tour de poule, 4 touches, 3 min ; Pupilles : 2 tours de poule, 3 touches, 2 min ; avec décalage par club.

CHALLENGE DE REFERENCE POUR LA SELECTION A LA FETE DES JEUNES POUR LA CHAMPAGNE ARDENNE

- Tableau d'élimination directe sans repêchage et sans décalage (minimes : 10 touches, sans écart, en 2 fois 3 minutes, sans arrêt ni reprise; benjamins : 8 touches et pupilles : 6 touches, sans écart, en 2 fois 2 minutes, sans arrêt ni reprise).

ARTICLE 3 : Horaires

8 h 15 : Appel des Benjamins

9 h 00 : Appel des pupilles garçons

9 h 45 : Appel des Minimes garçons

10 h 30 : Appel des minimes filles

11 h 15 : Appel des Pupillettes

12 h : Appel des benjamines et poussins

SCRATCH SANS APPEL 15 minutes après.

Pour chaque catégorie, début de la compétition, une demi-heure après l'appel.

ARTICLE 4 : Arbitrage

Tout club engageant au moins 4 tireurs devra fournir un arbitre à l'organisation.
Les clubs qui ne présenteront pas d'arbitre officiel seront pénalisés de 200 points pour l'attribution du challenge
Les arbitres officiant pour la journée auront droit à une collation et percevront des indemnités.
Les arbitres régionaux devront justifier de leur titre.

ARTICLE 4 : Licence

Le tournoi est ouvert à tout escrimeur porteur de la licence FFE et FIE.
Ne seront acceptés que les tireurs en possession d'une licence 2014 / 2015

ARTICLE 5 : Récompenses

Les 4 tireurs de chaque podium seront récompensés

ARTICLE 6: Inscriptions

Le droit d'inscription est fixé à 8€ pour les Poussins Pupilles Benjamins
Le droit d'inscription est fixé à 8€ + 2€ (Inscription FFE) 10€ pour les Minimes
(uniquement en liquide).

Les inscriptions devront parvenir ***le 11 Mars 2015*** dernier délai sur le site de la FFE:
Ou par courrier pour les étrangers:

Maître Guilley Benoît
23 rue Marcel PAGNOL
08000 Charleville-Mézières

par téléphone Tél. : 06-62-66-68-85

par fax Fax : 03-24-57-93-80

par mail e mail : benoitguilley@yahoo.fr

site internet : <http://www.cercle-escrime-charleville.org>



ARTICLE 7 : Restauration

Sur place, un buffet sera à la disposition des tireurs et des accompagnateurs.

ARTICLE 8 : Stand

Un stand Prieur de vente de matériel sera installé.



ARTICLE 8 : Règlement du Challenge

Ce règlement est appliqué catégorie par catégorie et c'est le cumul des points de chaque catégorie qui détermine le classement final par club. Le nombre de points est attribué en fonction de la formule suivante :

$$\text{nombre de points} = F \times 100 [1,01 - \text{Log } P/\text{Log } N]$$

P = place du premier tireur classé de chaque club

N = nombre de participants de la catégorie

F = force du tournoi : F=1 pour 1 à 10 tireurs, F=2 pour 11 à 20 tireurs, F=3 pour 21 à 30 tireurs, F=4 pour 31 à 40 tireurs F=5 pour 41 à 50 tireurs, F=6 pour 51 à 60 tireurs, F=7 pour 61 à 70 tireurs, F=8 pour 71 à 80 tireurs, etc...

Les clubs non représentés dans une catégorie recevront la moitié des points du dernier club représenté, donc du plus petit score réellement obtenu par un club (arrondi au chiffre pair supérieur).

Les clubs qui ne présenteront pas d'arbitre officiel seront pénalisés de 200 points (pour information, le challenge 2000 a été gagné par le club de Châlons en Ch. qui a totalisé 1584 points. Le second était le CE Reims avec 1092 points.

Sera déclaré vainqueur le club ayant obtenu le plus grand nombre de points.

Le challenge sera acquis pour un an par le club vainqueur. Celui qui l'aura remporté 3 fois se le verra attribué définitivement.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs salles, celles-ci devront aligner un représentant pour disputer un barrage.

Le jury réglera les cas non prévus dans ce règlement; ces décisions seront sans appel.

VAINQUEURS DES PRECEDENTES EDITIONS :

1^{er} Challenge : 1984 : Châlons/Marne, 1985 : Châlons/Marne, 1986 : Châlons/Marne
Le Club de Châlons sur Marne a remporté définitivement le premier Challenge.

2^{ème} Challenge : 1987 : Châlons/Marne, 1988 : Ixelloise de Bruxelles, 1989 : Châlons/Marne, 1990 : Reims, 1991 : Châlons/Marne
Le Club de Châlons / Marne a remporté définitivement le deuxième Challenge.

3^{ème} Challenge : 1992 : Reims, 1993 : Reims, 1994 : Reims
Le Club de Reims a remporté définitivement le troisième Challenge.

4^{ème} Challenge : 1995 : Reims, 1996 : Châlons 1997 : Châlons, 1998 : Châlons
Le club de Châlons en Champagne a remporté définitivement le quatrième challenge.

5^{ème} Challenge : 1999 : Charleville-Mézières, 2000 : Châlons en Ch, 2001 : Breuillet, 2002 : Châlons en Ch, 2003 : Reims Eur, 2004 : Reims Eur. 2005 Charleville-Mézières 2006 CE Reims 2007 : CE Reims 2008 : CE Belfort 2009 : CE Belfort 2010 : CE Reims

6ème Challenge : 2011 CE Charleville, 2012 CE Reims, 2013 CE Reims, 2014 Ce Reims

7eme Challenge : 2015